

A.G. HOLDING
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 468 410 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1000 RUE DE MONTASINOS
34090 MONTPELLIER

795 352 111 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 JUILLET 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

TROISIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -5 502 euros, comme suit :

- Au poste Autres réserves : -5 502 euros

Ainsi porté à 228 711 euros.

- Prélèvement à titre de dividendes sur le poste « Autres réserves » : 46 800 euros

Ainsi porté à 181 911 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 678 588 euros

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra sur le montant du dividende versé à la personne physique, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, la personne peut demander à en être dispensée si elle réunit les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

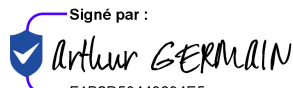
L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;

* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Le contribuable dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour le célibataire, divorcé ou veuf, et 75 000 euros pour le contribuable soumis à une imposition commune peut demander à être dispensé du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Signé par :

F1B2D58449694E5...
CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE
MONSIEUR ARTHUR GERMAIN

A.G. HOLDING
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 468 410 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1000 RUE DE MONTASINOS
34090 MONTPELLIER

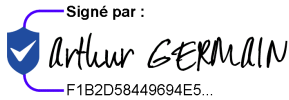
795 352 111 RCS MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

CERTIFIÉS CONFORMES

LE GÉRANT

Signé par :

F1B2D58449694E5...

Désignation de l'entreprise SARL AG HOLDING										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise RUE DE MONTASINOS 34090 MONTPELLIER																	
SIREN		7 9 5 3 5 2 1 1 1			Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2			Durée de l'exercice précédent * 1 2									
										Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 5							
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012										
			Autres *		014		016										
	Immobilitisations corporelles *				028		030										
	Immobilitisations financières * (1)				040		611665		042		611665						
	Total I (5)				044		611665		048		611665						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072		111532		074		111532							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		11803		086		11803								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096		123335		098		123335									
Total général (I+II)										110		735000		112		735000	
PASSIF												Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		468410										
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126		28267										
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				)		132		234213						
	Report à nouveau				134												
	Résultat de l'exercice				136		-5502										
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142		725388										
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		4016										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169				)		172								
	Comptes courants d'associés				173		5180										
	Autres dettes				175		415										
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176		9612											
Total général (I + II + III)										180		735000					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		2000		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

Désignation de l'entreprise SARL AG HOLDING

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 5 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons		215		214			
		Services *	intracommunautaires		217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	0	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	0		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	5502	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243		)	244		
	Rémunérations du personnel *							250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254		
	dont amortissement du fonds de commerce							255		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}	262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	5502		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	- 5502		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	- 5502		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	5502	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	ZRD (44 terdecies)		127		JEI (44 sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		ZRR (44 quindecies)	138				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181				
	BUD (44 sexdecies)		992		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
					ZDP (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)					648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	5502
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *					356				
	Déficits antérieurs reportables *35173					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	5502	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

25/06/2025 14:09:02

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AG HOLDING

31032025

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	611665	482		484		486	611665	
TOTAL		490	611665	492		494		496	611665	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦					
Voir détail en annexe												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

25/06/2025 14:09:02

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
	Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
							Court terme *	Long terme	
								19 %	15 % ou 12,8 % 0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
		TOTAL							
			578	580	582	584	586	581	587
					589				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL AG HOLDING										31032025				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
A NATURE DES PROVISIONS					Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602				604				606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603				605				607					
	Autres provisions réglementées *		610		612				614				616					
Provisions pour risques et charges			620		622				624				626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632				634				636					
	Sur stocks et en cours		640		642				644				646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652				654				656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662				664				666					
TOTAL			680		682				684				686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations				Reprises												
Fonds commercial		681				683												
Autres im. incorporelles		700				705												
Terrains		710				715												
Constructions		720				725												
Inst. techniques mat. et outillage		730				735												
Inst. générales, agencements amén. div.		740				745												
Matériel de transport		750				755												
Autres immobilisations corporelles		760				765												
TOTAL		770				775												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780								
II DÉFICITS REPORTABLES																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982		35173											
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982 bis													
Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter													
Déficits imputés					983													
Déficits reportables					984		35173											
Déficits de l'exercice					860		5502											
Total des déficits restant à reporter					870		40676											
III DIVERS																		
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin					325				381						
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				380						
N° du centre de gestion agréé										388								
Montant de la TVA collectée										374								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399						0		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398								
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397								

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D

cadre C

Désignation de l'entreprise : SARL AG HOLDING

Exercice N clos le : 31032025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SARL AG HOLDING		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 0 1 0 4 2 0 2 4		et clos le: 3 1 0 3 2 0 2 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

SIREN

7 9 5 3 5 2 1 1 1

Dénomination de l'entreprise SARL AG HOLDING

Adresse (voie) RUE DE MONTASINOS

Code postal 34090

Ville MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	46841
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902+ 904	906	46841

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GERMAIN Prénom(s) ARTHUR
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 46841
Naissance : Date 31011978 N° Département 13 Commune ARLES Pays FR
Adresse : N° 1000 Voie RUE DE MONTASINOS
Code Postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

SIREN 7 9 5 3 5 2 1 1 1

Dénomination de l'entreprise SARL AG HOLDING

Adresse (voie) RUE DE MONTASINOS

Code postal 34090 Ville MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 5

Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI OCEANSIDE
N° SIREN (si société établie en France)	9 1 2 4 9 4 6 7 1	% de détention	50,00
Adresse : N°	278	Voie	PLACE ERNEST GRANIER ARCHE JACQUES COEUR
Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	

Forme juridique	SARL	Dénomination	BERGER SARL
N° SIREN (si société établie en France)	9 0 2 1 0 7 7 7 0	% de détention	50,00
Adresse : N°	76	Voie	CHEMIN DU ROC FLEURI
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	

Forme juridique	SARL	Dénomination	URBAN IMMO TRANSACTION URBAN IMMO TRANSACTION
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 8 0 0 0 8 8	% de détention	50,00
Adresse : N°	278	Voie	PLACE ERNEST GRANIER ARCHE JACQUES COEUR
Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	

Forme juridique	SARL	Dénomination	URBAN IMMO URBAN IMMO
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 1 6 3 6 4 5 2	% de détention	50,00
Adresse : N°	278	Voie	PLACE ERNEST GRANIER ARCHE JACQUES COEUR
Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.